

### ANNEXE 5 – Demande d’aide individuelle kms

#### Référence - Règlement départemental des transports scolaires

Le Département de la Sarthe accorde une aide aux familles dans le cadre du transport scolaire d’élèves et étudiants en situation de handicap pour les familles qui effectuent directement le transport de leur enfant du domicile au lieu d’enseignement et dont la notification MDPH accorde la prise en charge transport pour l’année scolaire.

<b>NOM DE L’ELEVE ou de L’ETUDIANT</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	
<b>NOM DES PARENTS</b>	
<b>DOMICILE DE L’ELEVE</b>	
<b>MAIL pour envoi de documents par le service</b>	
<b>TELEPHONE</b>	

ETABLISSEMENT FREQUENTE durant l’année scolaire : .....

Classe suivie en ..... : .....

Jours d’utilisation (entourer les jours correspondants) : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

SITUATION DE L’ELEVE : Externe Demi-pensionnaire Interne

Taux d’invalidité : .....

Mode de transport utilisé : .....

- **JOINDRE UN RELEVÉ D’IDENTITÉ BANCAIRE (IBAN)** pour une 1ère demande ou pour tout changement d’identité bancaire.
- **JOINDRE** une copie de l’avis d’affectation ULIS de la Direction académique.
- **JOINDRE** la copie de la carte d’invalidité lorsque l’élève/étudiant a un taux d’handicap à 80 % et lors de chaque renouvellement de carte.

Cachet de l’établissement scolaire obligatoire

<b>Cadre réservé à l’administration :</b>
nombre total de kms (1 aller-retour) domicile ↔ établissement scolaire / par jour
..... kilomètres

La demande est à retourner, dûment remplie et accompagnée d’un certificat de scolarité et d’un RIB ou RIP, ainsi que de la notification MDPH en cours de validité accordant la prise en charge du transport au Département de la Sarthe, selon les périodicités suivantes :

- 1er trimestre (de septembre à décembre) : avant mi-décembre
- 2ème trimestre (de janvier à mars) = avant mi-avril
- 3ème trimestre (d’avril à juillet) = avant mi-juillet

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature :

A retourner à :  
Département de la Sarthe -2, rue des Maillets  
Direction Autonomie- Service Support -  
72072 LE MANS CEDEX 9  
Ou par **mail** : teeh@sarthe.fr